

KAZAKHSTAN/ SOMMET OSCE/ 1 ET 2 DECEMBRE 2010/INTERVENTION DU CHEF DE LA DELEGATION MONEGASQUE/

A l'instar de tous les orateurs qui m'ont précédé, il me tient particulièrement à cœur de remercier le Pays hôte, le Kazakhstan, pour la qualité de l'accueil qui nous a été réservé, ici à Astana. Je veux également saluer l'excellence du travail que la Présidence en exercice a réalisé au cours de son mandat ainsi que pour la préparation de ce Sommet.

La Principauté de Monaco s'honore de figurer parmi les signataires des Accords d'Helsinki en 1975.

Elle a, dès l'origine, soutenu le principe d'un Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour, dans la continuité du « Processus de Corfou », donner un souffle nouveau à l'OSCE.

Les documents qui constituent le socle intellectuel du Sommet en même temps que la feuille de route de l'Organisation pour les années à venir recueillent son accord.

Monaco, à sa juste place et avec ses moyens, adhère sans réserve à l'idée d'un ensemble euro-atlantique et euro-asiatique de sécurité et de coopération, en mesure de faire face aux nouvelles menaces venant de l'extérieur et de résoudre les problèmes nés en son sein.

La Principauté partage également la communauté de valeurs et de principes qui constituent le socle de l'OSCE et doivent être respectés. Elle souhaite aussi être appréciée au sein de l'Organisation par un apport concret à des programmes qui sont de sa prédilection.

Comment en effet, pour un Etat comme le notre, participer concrètement et utilement à la vie de l'OSCE ?

Essentiellement aujourd'hui en soutenant des programmes qui œuvrent dans un axe transversal de la politique de coopération humanitaire de Monaco : l'action en faveur des populations les plus vulnérables, au premier rang desquelles les enfants et les femmes. A ce titre, nous saluons l'initiative de la Présidence Kazakh qui a fait de ce thème l'une des priorités de son mandat.

La Principauté apporte donc de puis quelques années son appui à des initiatives, venant de la société civile, qui bénéficient aux enfants victimes de la traite ou en danger de l'être.

Cet effort sera continué et amplifié. Dans toute la mesure du possible, il se développera en partenariat avec les Etats amis de taille comparable : Andorre, Saint Marin, Liechtenstein.

Nous nous félicitons de faire partie de ce groupe original construit pour mieux soutenir les programmes de l'OSCE que ses membres pourraient moins facilement appuyer en agissant seuls.

C'est déjà le cas cette année puisque Monaco a signé avec l'OSCE un accord relatif à la prévention du trafic d'enfants sans prise en charge parentale en République de Moldavie et pour lequel un financement est prévu pour trois années, de 2010 à 2012.

Dans cette perspective, nous renouvelons notre plein appui au travail déjà réalisé par Mme Giammarinaro, Représentante Spéciale pour la lutte contre le trafic des êtres humains.

La préservation et la mise en valeur de l'Environnement constituent également une préoccupation ancienne et constante de la Principauté.

S.A.S. le Prince Souverain, poursuivant l'œuvre entreprise par son père le Prince Rainier III met ainsi en pratique un engagement résolu en faveur de la protection de l'Environnement.

Aussi, dans les années à venir, Monaco étudiera avec la plus grande attention la possibilité d'une coopération avec l'OSCE dans cette « deuxième dimension » dont l'importance, liée à la sécurité humaine et environnementale des Etats membres, ne peut que s'accroître à condition de porter précisément sur des sujets où la légitimité de l'OSCE et ses moyens apportent une vraie plus-value.

Soyez surs que, dans ce domaine comme dans les autres, la Principauté de Monaco n'a de cesse d'engager son action dans la durée.

Je terminerai en remerciant encore une fois la Présidence kazakhe pour le rôle qu'elle a joué dans cette année décisive.

De même, je veux assurer la Lituanie de notre soutien et de notre disponibilité à l'orée de sa Présidence.

Je vous remercie de votre attention.